

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Roanne, du 30 avril au 30 mai 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Maurice GIROUDON a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Roanne, pendant la durée de l'enquête, **du 30 avril 2018 à 8h00 au 30 mai 2018 à 17h30, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Roanne (Centre Administratif Paul Pillet – Place de l'Hôtel de Ville – 42300 ROANNE).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique via un registre dématérialisé sur le site internet **www.registre-dematerialise.fr/721** accessible depuis le site Internet de la commune : **www.agglo-roanne.fr**.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à **enquete-publique-721@registre-dematerialise.fr** . Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au Centre Administratif Paul Pillet, Place de l'Hôtel de Ville à Roanne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 30 avril de 9h00 à 12h00,**
- **le mercredi 9 mai de 16h00 à 19h00,**
- **le vendredi 18 mai de 14h30 à 17h30,**
- **le mercredi 30 mai de 14h30 à 17h30.**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Roanne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet suivant : **www.registre-dematerialise.fr/721** accessible depuis le site Internet de la commune : **www.agglo-roanne.fr**

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Urbanisme de la Ville de Roanne.

Le Maire